

Le Boissisien

Avril 2017 - n°97

Bulletin municipal d'information de Boissise la Bertrand



Chères Boissisiennes, chers Boissisiens,

Nous ressentons durement la disparition de Michel Michallet. Michel avait réussi à fédérer les Boissisiens pour une conduite sereine et efficace de la commune. Cet état d'esprit de coopération se retrouvait au sein du conseil municipal.

La vie de la commune doit continuer, impliquant une permanence du travail de l'équipe en exercice. En conséquence, le Conseil Municipal a été réuni dès le 14 février 2017 (date limite fixée par la loi) pour compléter la composition de ce Conseil, désigner le nouveau maire et choisir les adjoints.

Olivier Gamiette est devenu le nouveau conseiller, et nous lui souhaitons la bienvenue.

Puis nous avons procédé à l'élection du maire. Le choix s'est porté sur ma personne : je remercie tous les élus qui m'ont ainsi accordé leur confiance, ce qui m'a beaucoup touché.

Enfin, l'équipe des adjoints a été complétée avec l'arrivée de Magali Sezustak ; bienvenue à elle aussi.

Je salue l'esprit constructif dont ont fait preuve tous les conseillers municipaux depuis le début de la mandature, quelle qu'en soit leur origine. Tous ont permis des débats fructueux, utiles qui ont permis d'agir efficacement.

Avec l'expérience et l'esprit positif dont tous font preuve, je me mets au service des Boissisiens pour poursuivre avec vous le travail que Michel avait mis en route.

- Nous continuerons notre politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

- Avec les moyens dont nous disposons, nous poursuivrons notre programme de travaux, essentiellement de voirie, du fait de la remise en état progressive de notre voirie communale en liaison avec le développement de l'urbanisation.

- Nous mettrons en œuvre les suites concrètes du PLU, où nous devons réussir notamment l'urbanisation des secteurs des Egremonts, du chemin au Loup et de l'espace du bas Boire.

- Tous ces projets devront se faire dans le cadre d'un budget communal maîtrisé.

Au plan humain, nous poursuivrons nos efforts de pédagogie envers nos concitoyens et nous veillerons aux conditions du bon fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants, du Conseil des Aînés ainsi que des autres activités assurant une vie associative, sportive et culturelle sur notre commune.

*Le maire
Alain BERNHEIM.*



Les Échos de Boissise la Bertrand

Info mairie

- La mairie sera exceptionnellement fermée les jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 Mai 2017.
- La chasse aux œufs aura lieu le lundi 17 Avril au parc de Vives eaux à partir de 11h00 pour les moins de 7 ans et 11h15 pour les plus âgés.

Service-Public.fr

Afin de simplifier les démarches de ses administrés, la Commune de Boissise la Bertrand a demandé son raccordement au bouquet de services gratuit de démarches administratives en ligne, concernant :

- **les demandes d'actes d'état civil (AEC)** : naissances, mariages, décès, enregistrés sur la commune.
- **les demandes d'inscription sur les listes électorales (ILE)**.

- **le recensement citoyen obligatoire (RCO)/recensement militaire** : première démarche civique pour les jeunes français à partir de leur 16ème anniversaire.

Les avantages :

- des services accessibles sur service-public.fr 7j/7, 24h/24 et sans déplacement,
- une démarche sécurisée, simple, plus rapide et sans perte de temps,
- quelques clics suffisent pour transmettre le dossier complet (formulaire et pièces justificatives) à la commune.

Le recensement de la population

MERCI AUX BOISSISIENS

Le recensement de la population de Boissise-la-Bertrand s'est achevé mi-février.

68% des Boissisiens ont opté pour le recensement via internet.

Nous vous rappelons que le recensement a pour objectifs de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives, de décrire les caractéristiques de la population, de décrire les conditions de logement et de déplacement.

Il permet de définir les politiques publiques nationales, d'ouvrir de nouveaux commerces et de construire de

nouveaux logements et pour la commune d'établir la contribution de l'Etat à notre budget (Dotation globale de fonctionnement), de décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation et enfin de définir le nombre d'élus au conseil municipal.

Nous remercions les habitants pour leur accueil réservé à nos agents recenseurs.

Mesdames Audrey Cerfontaine et Dominique Larroque, agents recenseurs auprès de l'INSEE, tiennent à remercier les Boissisiens qui dans leur ensemble leurs ont réservé un accueil et une écoute favorable.

Et merci également au secrétariat de Mairie.

M. CHAPUS

Du nouveau pour les cartes nationales d'identité

A partir du 28 février 2017, il n'est plus possible de déposer une demande de carte nationale d'identité auprès de la mairie de Boissise-la-Bertrand.

L'Etat a en effet décidé de confier aux seules communes déjà équipées pour l'instruction des demandes de passeport, l'enregistrement des demandes de carte nationale d'identité.

Les communes auprès desquelles déposer vos demandes sont les suivantes :

AVON, BRAY SUR SEINE, BRIE COMPTE ROBERT, BUSSY SAINT GEORGES, CHELLES, CLAYE SOUILLY, COMBS LA VILLE, COULOMMIERS, CRECY LA CHAPELLE, DAMMARTIE LES LYS, DAMMARTIN EN GOELE, FONTAINEBLEAU, LA FERTE GAUCHER, LA FERTE SOUS JOUARRE, LAGNY SUR MARNE, LIZY SUR OURCQ, MEAUX, MELUN, MONTEREAU FAULT YONNE, NANGIS, NANTEUIL LES MEAUX, NEMOURS, NOISIEL, PONTAULT COMBAULT, PROVINS, ROZAY EN BRIE, SAVIGNY LE TEMPLE, SERRIS, TORCY, ROISSY EN BRIE (ouverture prévue fin 1er trimestre 2017), VILLEPARIS (ouverture prévue fin 1er trimestre 2017).

Attention ! Les villes concernées peuvent exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous. Renseignez-vous !

Les demandes de carte d'identité et de passeport peuvent être faites dans n'importe quelle commune figurant sur la liste.

Vous pourrez aussi effectuer d'ici mars 2017 une pré-demande de carte d'identité en ligne sur le site : www.passeport.ants.gouv.fr

M. CHAPUS



Remplacement de Jean Vivien



Nous avons fait une offre d'emploi au travers de plusieurs journaux Seine et Marnais et auprès du centre de gestion, pour trouver une 3^{ème} personne pour que l'équipe de nos agents techniques soit au complet après le départ de Jean Vivien.

Nous pensions cloner Jean pour espérer avoir un service identique à celui que nous rendait notre garde champêtre.

Nous avons reçu 28 curriculum vitae. Après une première sélection et quelques appels téléphoniques, 6 candidats ont été sélectionnés et reçus. Puis enfin 2 candidats sortaient du lot. Et c'est finalement Martin Barrault qui a été choisi.

Martin a 20 ans et a déjà une expérience dans les travaux municipaux, effectués dans une commune voisine, et dans des terrains de golf. Mais son « plus » est qu'il a un diplôme de paysagiste et c'est cet atout qui a fait pencher la balance. Nous sommes certains qu'il mettra son savoir au service de la commune pour l'embellir, ce qu'il nous a montré lors de son 2^{ème} entretien. Nous lui avons demandé de faire un mini projet de fleurissement du parterre situé en sortie de Boissise en allant vers Ponthierry. Ce qu'il a réalisé en revenant avec son ordinateur dans lequel il nous a montré son herbier qu'il a mis 3 ans à constituer.

M. LOUBET

Election du conseil municipal des enfants 2016/2017

En novembre dernier, a eu lieu l'élection du troisième Conseil municipal des enfants.

Son objectif est d'impliquer les enfants dans la vie de la commune, de contribuer à leur éducation citoyenne, de favoriser les liens inter-générationnels, de favoriser les échanges avec les enfants et de permettre le dialogue entre élus adultes et élus enfants.

Le CME est constitué de 7 membres élus parmi les candidats de CM1 et CM2.

Ont été élus :

- Corentin CATALAYUD : Maire
- Estelle NAMER : adjointe
- Teyss LABORIE : adjointe
- Mathis DELAVAQUERIE : conseiller
- Carla BOMBOUDIAC : conseillère
- Robert DESSAILLY : conseiller
- Lola DECARRIERE : conseillère



Ce nouveau CME fourmille de projets : actions en faveur de l'épicerie solidaire de Ponthierry, hôtel à insectes, sensibilisation des élèves au ramassage des papiers dans la cour de l'école, nettoyage du parc Malka, visites aux résidents des maisons de retraite, fleurissement de la commune...

Une présentation de l'épicerie sociale a été faite aux enfants par la Présidente Françoise LABBE et la Vice-Présidente Elisabeth LONGUEVILLE, suivie d'une visite en mars avant **une collecte prévue du 22 avril au 28 avril 2017**.

A ce jour, deux points de collecte sont prévus : à l'école et à la mairie.

Les enfants appellent à la générosité des Boissisiens.

M. CHAPUS

Le conseil municipal des enfants a entre autres pour projets cette année de rendre visite aux personnes âgées dans les maisons de retraites de la commune mais également de faire une collecte pour l'épicerie solidaire de Ponthierry. Celle-ci permet aux gens, qui n'ont pas les moyens, de pouvoir faire leurs courses. Les membres du conseil municipal des enfants iront la visiter en mars.

C. CATALAYUD

Les Échos de Boissise la Bertrand

Qu'est-ce que le dispositif de participation citoyenne ?

Nous vous rappelons que deux habitants de Boissise-la-Bertrand ont été désignés « citoyens vigilants ».

Le dispositif de participation citoyenne consiste à faire participer la municipalité et la population à la sécurité de leur environnement avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat.

Lors d'une réunion publique en 2015, Monsieur Michallet, Maire de Boissise-la-Bertrand avait informé les Boissisiens de la mise en place de ce dispositif.

Le protocole établissant le dispositif de la participation citoyenne a été signé le 1er février 2016 par Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire et Madame la Directrice départementale de la Sécurité Publique.

Le principe de la « Participation citoyenne » consiste à **responsabiliser les habitants d'un quartier à veiller sur leur zone d'habitation**. Ce dispositif de prévention de la délinquance a été structuré autour d'habitants pour **les secteurs Nord et Sud de la commune**.

Nos deux citoyens vigilants peuvent signaler aux policiers les faits qui ont appelé leur attention et qu'ils considèrent devant être portés à la connaissance de la Police Nationale afin de préserver la sécurité des personnes et des biens. Il ne s'agit pas pour eux de faire des contrôles ou des rondes mais de s'assurer que le portail du voisin en vacances qui est ouvert ou le camion qui charge des meubles d'un autre voisin n'est pas le fait d'individus mal intentionnés. En cas d'urgence, **l'appel à la police (17) reste prioritaire**.

Si vous assistez à quelque chose de suspect, n'hésitez pas à les contacter pour le leur signaler.

Il s'agit de :

- **Monsieur CANETTI pour le secteur Sud**
Tél : 06.08.60.32.95 Courriel : canetti.alain@neuf.fr



- **Monsieur PIGNET pour le secteur Nord**
Tél : 06.83.39.31.35 Courriel : pignepat@free.fr



M. CHAPUS

Allez découvrir le musée de la gendarmerie de Melun



Flanquée d'une immense grenade enflammée, le musée retrace l'évolution de la gendarmerie à travers les époques du Moyen Âge à nos jours.

De nombreuses pièces originales plongent le visiteur dans les grandes affaires de l'histoire de France telles que l'arrestation de la bande à Bonnot, l'affaire Dominici, l'action héroïque du chien Gamin...

Des dispositifs d'aide à la visite vous permettront de mieux appréhender le musée. Ouverture tous les jours sauf le mardi du 1er avril au 30 septembre de 10h à 18h.

M. CHAPUS



Information et initiation aux premiers secours

Entre 40000 et 50000 arrêts cardiaques extra-hospitaliers par an en France... Cause nationale qui malgré de nombreuses campagnes de prévention, l'installation de défibrillateurs automatisés (nous en avons deux sur la commune le saviez vous ?) demeure largement méconnue du grand public et qui doit mériter plus d'attention de notre part aujourd'hui.

Face à cette situation et pour espérer pouvoir augmenter un taux de survie actuel très bas entre 4 et 10% en fonction des lieux et du type d'habitat (urbain ou rural), les gestes de premiers secours prennent toute leur importance. Parce que nous sommes les premiers maillons de la chaîne des secours il est important d'avoir une compréhension et une réaction adaptée à ces situations. Par quelques gestes simples nous pouvons contribuer à sauver des victimes.

Cette aide qui n'est pas naturelle pour tout un chacun passe par l'apprentissage des bons gestes à mettre en oeuvre : mettre en position latérale de sécurité dans l'attente des secours, savoir pratiquer un massage cardiaque, apprendre à utiliser un défibrillateur automatisé comme ceux installés sur la commune...

Profitant de l'expérience et des connaissances professionnelles de membres du Conseil des Aînés nous vous proposons de participer le samedi 24 juin 2017 de 9h à 12h00 à une matinée d'information et d'initiation aux premiers gestes d'urgences.



Bulletin d'inscription session d' **INFORMATION ET INITIATION AUX PREMIERS SECOURS**

du samedi 24 juin 2017 (9h-12h00) à retourner en mairie

Nom : _____ Prénom : _____ Âge : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Courriel : _____ @ _____

Fait à : _____ le : _____ signature :

Pour les mineurs âgés de plus de 16 ans, nom et signature de la personne responsable

Père Mère

Nom : _____ signature :

Autorise mon fils, ma fille (rayer la mention inutile) _____

**A participer à la session INFORMATION ET INITIATION AUX PREMIERS SECOURS
du samedi 24 juin 2017 de 9h à 12h00 en salle du Conseil Municipal**

(tenue recommandée : t shirt- sweat- pantalon- basket)

Attention pour des raisons pédagogiques nombre de places limité à 12

Les Échos de Boissise la Bertrand

Travaux : le nouveau barrage de « Vives eaux »

Tout d'abord le nom est bien de « Vives Eaux » et nom des vives eaux. En fait c'est le nom du lieu-dit.

Rappelons que les travaux ont commencé en mars 2014.

Le vendredi 10 février Georges Larroque et moi-même avons été invités à visiter le barrage accompagnés d'un correspondant du journal la République de Seine et Marne, et de madame Rivoal, responsable «Unité Etudes et Grands travaux» et de madame Spiner, chef du bureau communication, toutes deux de VNF (Voies Navigables de France), et nous les en remercions.



Aujourd'hui, les rampes d'accès à la future passerelle étaient en place de chaque côté de la Seine, rive droite, sur Boissise la Bertrand et rive gauche sur Boissise le Roi.



Les structures sur lesquelles la passerelle va reposer sont en fait intégrées en partie supérieure aux piles sur lesquelles sont fixés les vérins de commande des « clapets ».

Les clapets sont des grandes pièces métalliques fixées au fond de la rivière sur un radier qui permettent de réguler le niveau de la rivière en fonction des débits.





Travaux : le nouveau barrage de « Vives eaux »

Cette passerelle a été fabriquée au Portugal. Elle est constituée de 5 tronçons de 33m de longueur, d'un poids de 30 tonnes chacun. Ils ont quitté le port de Porto le 15 février à bord du navire « Fehn Castle » et sont arrivés le 19 février au port de Radicatel, près du Pont de Tancarville.

Les tronçons ont ensuite été transbordés sur deux péniches, « Wesphalie » et « Exelmans », qui ont remonté la Seine jusqu'à Paris pour rejoindre leur destination finale à Boissise la Bertrand le dimanche 26 février. La pose des tronçons a commencé le lundi 27 février (voir images ci-dessous).



Le démontage de l'ancienne passerelle est prévu pour mi-mai et coïncidera avec la mise en service opérationnel du nouveau barrage.

La déconstruction de l'ancien barrage est programmée pour l'été 2017.

L'ensemble des travaux d'un peu plus de 40 M€ a été cofinancé par :

État/ VNF :	23 M€
La Région Ile-de-France :	13,52 M€ (Contrat de projet Etat-région 2007-2013) et 835 000€ pour la mise en accès public de la passerelle
Agence de l'eau Seine-Normandie.	2,16 M€ pour la construction de la passe à poissons
Le Département de Seine-et-Marne :	300 000€ pour la mise en accès public de la passerelle
La Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine et les communes de Boissise la Bertrand et de Boissise le Roi :	500 000€ pour la mise en accès public de la passerelle.

Les acteurs du projet:

Maîtrise d'ouvrage :	Voies navigables de France, Direction territoriale Bassin de la Seine
Maîtrise d'oeuvre :	Artelia Eau et Environnement / LWA (Luc Weizmann Architecte)
Réalisation :	groupement EMCC/GTM TP IDF/Demathieu et Bard//Ducrocq/ Rouby
Contrôle technique :	VERITAS et SECO.

M. LOUBET, G. LARROQUE et



Les Échos de Boissise la Bertrand

Monsieur et Madame GRYSKA, nouveaux Boissisiens

M. et Mme GRYSKA sont les nouveaux habitants du château du Larré et s'y sont installés au cours du deuxième semestre 2016. L'équipe de rédaction du Boissisien est allé leur rendre visite.

« **Le Boissisien** » : Pourquoi vous êtes-vous installés dans notre petite commune de Boissise la Bertrand, en pleine nature, à l'écart des grands axes de communication ?

M. et Mme Gryska : nous avons voulu fuir la grande ville et trouver un site reposant. Nos parents résidaient aux confins du plateau du Gâtinais, si bien que nous avons cherché aux alentours. L'occasion de la vente du Domaine du Larré a été pour nous une divine surprise, et nous avons décidé sans tarder de nous y installer.

« **Le Boissisien** » : vous proposez à la commune de lui rétrocéder une bande de terrain le long de la route RD 39, et, au débouché de la rue des Caves, une zone plus importante pour positionner l'arrêt du Mélibus « Le Larré », afin de ne pas entraver la circulation automobile pendant cet arrêt. Quelle est la raison de votre généreuse proposition ?

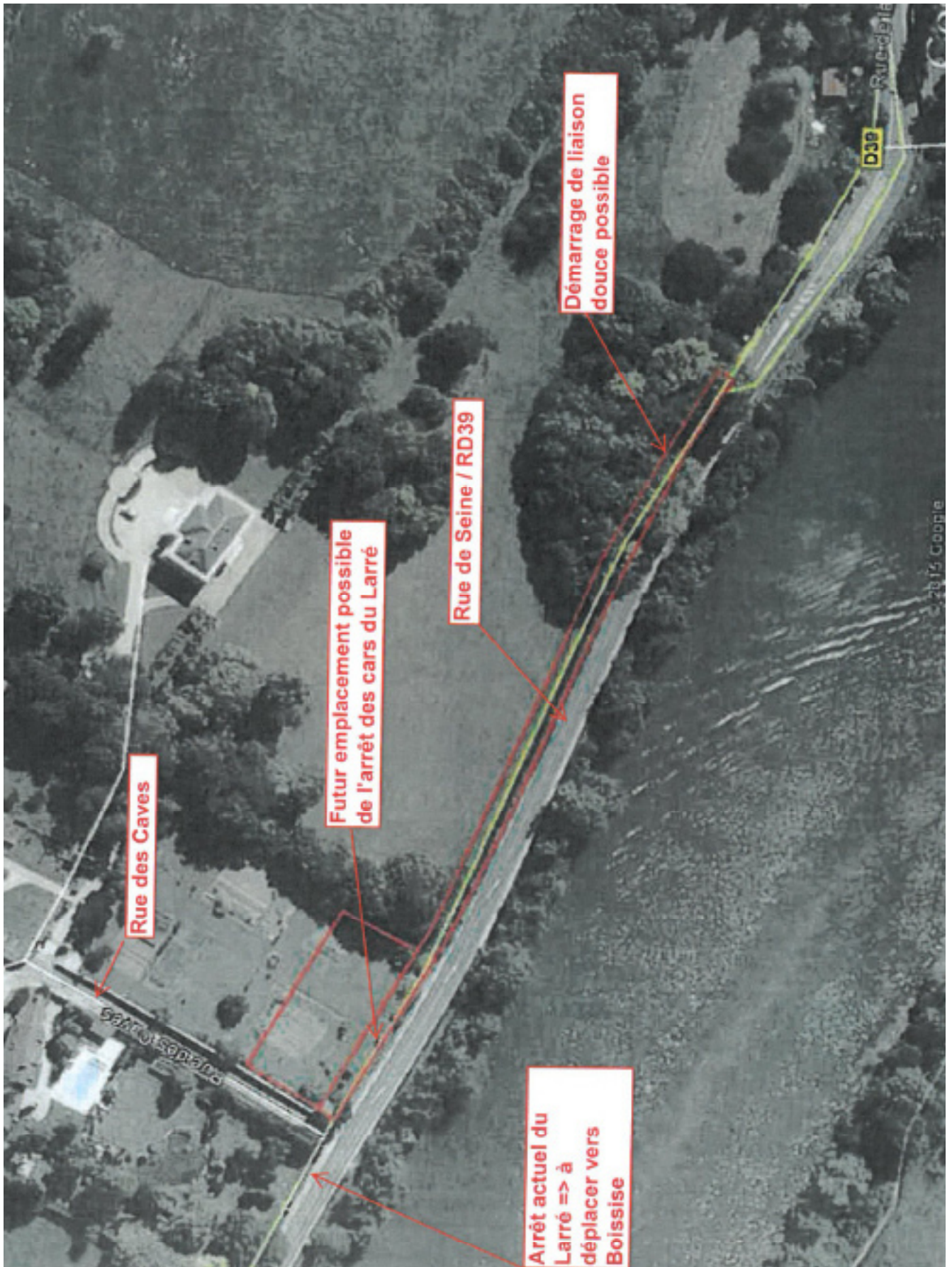
M. et Mme Gryska : nous pensons à l'avenir, et nous savons que de nouvelles familles vont s'installer au Larré, après des décennies de déclin. Comment nos enfants

peuvent-ils aller à l'école (à pied ou en vélo) alors que la RD 39 ne laisse aucune place pour les piétons et les vélos. Il y a bien le nouveau sentier sur la berge, que la commune a obtenu après moultes péripéties, mais son accès nécessite de traverser deux fois la route ! Aussi, nous nous sommes dits, comme nous sommes déjà des Boissisiens à part entière, qu'il fallait faire le premier pas, pour aider la municipalité et donner l'exemple à l'égard des autres riverains de la RD 39.

« **Le Boissisien** » : Si cette opération réussit, la commune deviendra propriétaire de l'emprise cédée le long de la RD 39 (ce qui nécessite au préalable que la commune prenne en charge la suppression de la haie actuelle et installe une nouvelle clôture en retrait). Le retrait envisagé est théoriquement de cinq mètres ; seule une expertise, demandée par la commune à l'Agence Routière Territoriale de Melun, permettra de définir le retrait exact. Une fois l'emprise dégagée, la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine pourra prendre le relais en réalisant la superstructure : voie de circulation, éclairage,...

La commune est dès maintenant reconnaissante de la louable intention de M. et Mme Gryska.





Les Échos de Boissise la Bertrand

Convivialité et bonne humeur au rendez-vous du repas des anciens

Le 17 décembre, nos aînés se sont retrouvés avec plaisir pour le repas de fin d'année, l'occasion d'échanger et de danser dans une ambiance très festive et amicale, animée par le dj Stéphane !!! Les enfants avaient réalisés avec beaucoup d'application les sets de table, cadeaux pour leurs aînés, bel exemple inter-générationnel !



M. CHAPUS



Association Sports Loisirs

l'Assemblée générale de l'Association « Sport-Loisirs » de Boissise-la-Bertrand a été l'occasion pour ses adhérents de se retrouver nombreux à la **Recellerie le Mercredi 25 Janvier à 19h.30**. Cette réunion annuelle est le moment propice pour dresser le bilan de l'année écoulée et faire un point indispensable sur le ressenti de chacun, 4 mois après la reprise des cours. Les deux objectifs de la soirée, se révèlent, une fois de plus, positifs puisque notre dynamique association compte désormais **83 membres**, tous heureux d'en faire partie. Chacun, du reste, en a profité, comme **au pot de rentrée du 23 Novembre 2016**, 1er rendez-vous amical (important pour les nouveaux !) et officiel de la saison sportive, pour redire sa satisfaction concernant la qualité et la variété des 4 séances hebdomadaires dispensées par 3 animatrices très professionnelles.

Après le rappel indispensable des statuts, des rapports (moral et financier), les participants ayant approuvé ce compte-rendu, ont renouvelé, à l'unanimité, leur confiance au bureau dont nous vous rappelons la composition :

Madame Marie-Paule Ménard : Présidente.

Mesdames Evelyne Fermin : Trésorière
et Dominique Larroque : suppléante.

Mesdames Danièle Martin et Annie Prigot : Secrétaires.

Mesdames : Isabelle Caminade, Pierrette Prado, Josseline Gougnot, Laurence le Prado : membres : les 2 dernières ayant été reconduites dans leur fonction.

Enfin, pour clore la soirée dans la bonne humeur et avec convivialité, tradition oblige... Une savoureuse galette des rois a rassemblé tous les gourmands !

Prochain rendez-vous fixé au Vendredi 19 Mai pour le barbecue de fin d'année.

Bonne continuation sportive à tous nos fidèles adhérents.

A. Prigot.





Comité des fêtes

**Le Comité des
Fêtes de
Boissise La
Bertrand
recherche des
bénévoles
06 77 82 90 62**

Suite à l'assemblée générale du comité des fêtes le samedi 11 février 2017, le bureau a été élu comme suit :

Rosette Deschamps : présidente.
Cécile Cossoux : vice-présidente.
Jacques Garganigo : secrétaire.
Isabelle Caminade : trésorière.

Membres actifs : Arlette Buffard, Pierrette Prado, Brigitte Michallet, Jean-Luc Deschamps, Georges Maurice.

En 2017 le comité des fêtes organisent pour les boissisiens :

- Le samedi 13 mai : Carnaval des enfants.
- Le dimanche 21 mai : Balade autour de Boissise.
- Le samedi 16 septembre : Spectacle de théâtre :
« Blanc » d'après la pièce « Art » de Yasmina Reza avec la troupe « Les amazones ».
- Le samedi 14 octobre : Loto.
- Le dimanche 10 décembre : Noël des enfants.
- Le dimanche 31 décembre : St Sylvestre.

Le comité a toujours besoin de bonnes volontés ! **Rejoignez nous !** Appelez Rosette Deschamps au : 06 77 82 90 62

Le samedi 13 mai 2017



Le Comité des fêtes de Boissise-la-Bertrand organise

Le carnaval des enfants

de Boissise-la-Bertrand et Boissettes

14 h 45

Rendez-vous à la salle des fêtes « La Recellerie »

15 h 00

Défilé dans les rues de Boissise avec fanfare

16 h 00

lâcher de ballons



Thème des déguisements :

Le cirque



et l'association des parents d'élèves de Boissise-la-Bertrand et Boissettes organise



La boum des enfants

de 16 h 30 à 18 h

Boum et goûter pour tous

1 € = part de gâteau ou crêpe
0,50 € = boisson

Merci aux parents d'amener un gâteau.

Les recettes serviront à l'association pour participer aux activités scolaires.



**Comité des fêtes
BOISSISE-LA-BERTRAND**

« Balade autour de Boissise »

8 kms environ autour de Boissise-la-Bertrand

Dimanche 21 mai 2017

RV à 09h15

Parking de la Recellerie

Retour vers 12 h

Apéritif convivial offert



Pensez à prévoir de bonnes chaussures et une bouteille d'eau.

Renseignements au 06 77 82 90 62

Les Échos de Boissise la Bertrand

11 Décembre 2016 : Un dimanche à Boissise pas comme les autres

Grâce aux efforts conjoints de la municipalité et du comité des Fêtes de Boissise-la-Bertrand, dans le cadre de l'animation culturelle du village, ce dimanche après-midi de décembre, l'église Saint Germain était comble pour écouter la Chorale SYRINX de Melun.



Sous la direction de Pierre Adam avec la participation au piano d'Etienne Goepf, professeur au conservatoire de Melun et de Rania Debs, le programme du concert associait diversité, originalité et parfaite maîtrise dans l'exécution.

Les valse de Brahms, opus 65 pour chœur et piano à 4 mains débutaient le concert de façon très alerte. S'ensuivait un intermède instrumental au piano à 4 mains avec deux danses slaves d'Anton Dvorak. La seconde partie du concert nous a permis de découvrir grâce à Pierre Adam un inédit, le Dixit Dominus de Nicola Porpora, compositeur italien du XVIII^{ème} siècle, puis 5 chœurs slaves d'Anton Dvorak et pour finir la « missa festiva » du compositeur américain contemporain John Leavitt.

La chaleur des applaudissements a été confortée par le vin chaud servi à l'issue du concert réunissant choristes et spectateurs qui ont pu échanger sur leurs émotions musicales.

Ce fut aussi pour certains l'occasion de découvrir la richesse patrimoniale de notre église.

Encore un grand merci à tous ceux qui se sont grandement impliqués pour la réussite de cet événement culturel.

C. BERTRAND

Illuminations pendant les fêtes

Boissise la Bertrand s'est joliment illuminé pendant les fêtes. De nombreux Boissisiens ont contribué à cette ambiance féérique en décorant leur maison. Un grand merci à eux !

M. CHAPUS





Premières Rencontres Artistiques



Photo contractuelle d'une oeuvre de Lydie Baldi

Exposition en hommage à Lydie Baldi
La Recellerie – Boissise la Bertrand
6, 7 et 8 mai 2017

de 10h à 12h et 14h à 18h – Entrée libre

Peintures et sculptures des artistes de Boissise la Bertrand et de Boissettes
Événement organisé par la commission culture de Boissise la Bertrand et l'ABSL de Boissettes

Les Échos de Boissise la Bertrand

L'ASBBE - Travaux sur berges : entre perplexité et inquiétude...

Dans le projet d'aménagement des berges, piétons et cyclistes étaient expédiés sur la rive opposée. Ce n'était pas de bon augure. Il fallut bien des paroles, bien des pressions pour que le Département consente, non sans remous, à faire figurer dans son projet un cheminement piéton entre Seine et route départementale. Mais dès le début des travaux, des obstacles à sa réalisation surgissent. Obstacles essentiellement administratifs puisque Département, Voies navigables de France et Police de l'eau s'allient en invoquant les subtiles notions de lit mineur et de lit majeur ainsi que les lourdes procédures, pour considérer que, sur une centaine de mètres, l'étrécissement de l'accotement ne permet pas la continuité du cheminement côté Seine. D'où la proposition d'une double traversée de la route aux piétons.

Tout observateur de bonne foi, notamment un député, admet qu'un modeste remblaiement sur une cinquantaine de mètres au plus, permettrait la réalisation du cheminement souhaité sans impacter le cours normal du fleuve. Travaux minimes par rapport à ce que l'on observe par ailleurs où les longueurs et les volumes des gabions sont impressionnants.

Mais cela n'est pas du goût des décideurs qui campent sur leurs positions en laissant transparaître mauvaise volonté ou arguments fallacieux.

Entre le village et la maison de retraite, ce qui ressemble à un cheminement piéton a été mis en place sur la plus grande longueur sauf sur une centaine de mètres, alors que l'accotement est aussi large que dans la partie aménagée. Dans le virage, face aux garages à bateaux de Beaulieu, après un remaniement complet de la berge qui a duré des mois, le passage entre glissière de sécurité et route n'est plus que de 1,10 mètre. Il arrive aussi qu'un « responsable » considère que ce cheminement est une absurdité compte tenu de sa non-fréquentation actuelle !

Le prolongement du parcours piéton sur accotement jusqu'au pont de Ponthierry, constamment réclamé par l'ASBBE, est actuellement demandé conjointement par les municipalités de Boissise-la-Bertrand et de Seine-Port. Mais on a déjà essayé de nous persuader qu'il appartenait aux mairies d'élaborer un projet et de le présenter au Département...

Pour accompagner la fin de ces travaux, le Département, s'appuyant sur des considérations sécuritaires, insiste pour que la limite d'agglomération soit déplacée.

Si bien que seraient à la charge des Boissisiens, un accotement incomplètement traité et tous les dispositifs de sécurité qui relèvent de la police municipale et de l'urbanisme (feux, éclairage, équipements divers). De même, la Commune serait responsable de « la pérennité du patrimoine et de l'agrément du paysage ».

Que dire, sinon, **rejoignez-nous, mobilisons-nous !**

D. MARTIN

Les chenilles processionnaires du pin

Les poils de la chenille processionnaire provoquent une réaction urticarienne, éruption douloureuse avec fortes démangeaisons. Une intervention médicale est souvent nécessaire. Les poils urticants persistent longtemps après la disparition de la chenille, **l'éradication des nids est réservée aux professionnels.**



Moyens de préventions :

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Le traitement est à refaire chaque année. En effet, même si on détruit toutes les chenilles existant sur un terrain donné, les arbres seront réinfestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres. Ce traitement annuel doit donc être maintenu tant que des nids, et donc des papillons, existent dans la région.





Nouvel Elan

Pour Brigitte, ses enfants et petits enfants,

Ce texte qui nous donne l'espoir, qui nous dit que tout ne s'arrête pas, que la personne que l'on aime est toujours et sera toujours à nos côtés. Qu'avec le temps ne restent que les bons souvenirs...

*« Quelqu'un meurt,
et c'est comme des pas qui s'arrêtent...
Mais si c'était un départ
pour un nouveau voyage ?*

*« Quelqu'un meurt,
et c'est comme une porte qui claque...
Mais si c'était un passage
s'ouvrant sur d'autres paysages ?*

*« Quelqu'un meurt,
et c'est comme un arbre qui tombe...
Mais si c'était une graine
germant dans une terre nouvelle ?*

*« Quelqu'un meurt,
et c'est comme un silence qui hurle...
Mais s'il nous aidait à entendre
la fragile musique de la vie ? »*

de Benoit Marchon

Josse Goffin

E. LONGUEVILLE

Etat civil

DECES :

30/10/2016 – José DO PILAR RODRIGUES

07/11/2016 – Bernard SORET

23/11/2016 – Vincenza CASELLA

26/11/2016 – Maryanna NIZINSKI

23/01/2017 – Denise THIOUX

01/02/2017 – Michel MICHALLET

01/02/2017 – Nicole SEILLER

NAISSANCES :

13/11/2016 – Cilyan SORIANO

04/12/2016 – Ornella BOUARD

22/12/2016 – Soline GAUVIN

29/01/2017 – Nolhan HENRY

06/02/2017 – Sacha NOBLESSE

03/02/2017 – Romain GOMES

MARIAGES :

15/10/2016 – Céline BELIN et Frédérick SORET

19/11/2016 – Maryse CHEVREMONT et Patrice PIGNARE



COLLECTE DES DECHETS MENAGERS 2017

Boissise La Bertrand

JOURS FERIES :

Les éboueurs bénéficient sur l'année de trois jours fériés. Aucune collecte n'a donc lieu à ces dates. Elles sont rattrapées aux jours suivants :

Jour férié	Collecte concernée	Rattrapage le
Lundi 1er mai 2017	Non concerné	Non concerné
Lundi 25 décembre 2017	Non concerné	Non concerné
Lundi 1er janvier 2018	Non concerné	Non concerné

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Collecte de janvier	Lundi 09
Collecte de février	Lundi 13
Collecte de mars	Lundi 13
Collecte d'avril	Lundi 10
Collecte de mai	Lundi 08
Collecte de juin	Lundi 12
Collecte de juillet	Lundi 10
Collecte d'août	Lundi 14
Collecte de septembre	Lundi 11
Collecte d'octobre	Lundi 09
Collecte de novembre	Lundi 13
Collecte de décembre	Lundi 11

COLLECTE DES DECHETS VERTS :

1^{er} jour de collecte : vendredi 07 avril

Dernier jour de collecte : vendredi 15 décembre (sous réserve de modification).



**Un doute, une question ?
SMITOM-LOMBRIC**

N° Vert 0 800 814 910

Appel gratuit depuis un poste fixe

Directeur de la publication : Le maire, A. Bernheim

Rédaction : G. Larroque, B. Cossoux

Maquette : S. Gervais

Réalisation, impression : Mairie de Boissise la Bertrand

Tirage : 500 exemplaires